Tariq Ramadan jugé en Suisse pour viols et contrainte sexuelle : trois ans de prison, dont 18 mois ferme requis (Màj : Acquitté en Suisse de l'accusation de viol ; la plaignante fait appel)

24/05/2023 à 12h31



24/05/2023

> *Tariq Ramadan : le parquet de Paris demande les assises pour des viols sur quatre femmes. Relation « d'emprise » ; la cour d'appel de Paris valide des expertises capitales (Màj : La future conférence à Nice de l'islamologue embarras et interrogations)https://t.co/EHIFGQkhsu pic.twitter.com/jY4rMydTuk*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) May 24, 2023*

Acquitté en Suisse de l’accusation de viol ; la plaignante fait appel

L’islamologue Tariq Ramadan, accusé d’avoir violé une femme en 2008 à Genève, a été acquitté mercredi par un tribunal suisse après un procès lors duquel le procureur avait requis trois ans de prison dont la moitié ferme. La partie plaignante a immédiatement annoncé qu’elle allait faire appel.

France 24

16/05/2023

Trois ans de prison, dont 18 mois ferme, requis contre l’islamologue pour viol

Mardi, le premier procureur genevois a requis trois ans de prison dont la moitié ferme contre l’islamologue suisse Tariq Ramadan, accusé d’avoir violé une femme en 2008 à Genève. Il s’agit du premier procès pour viol auquel fait face Tariq Ramadan, âgé de 60 ans aujourd’hui, mais il est menacé d’un procès en France pour des faits similaires.

Le premier procureur genevois a requis mardi trois ans de prison dont la moitié ferme contre l’islamologue suisse Tariq Ramadan, accusé d’avoir violé une femme en 2008 à Genève, ce qu’il nie. Il s’agit du premier procès pour viol auquel fait face Tariq Ramadan, âgé de 60 ans aujourd’hui, mais il est menacé d’un procès en France pour des faits similaires. “Il conviendra de fixer une peine privative de liberté de 3 ans, 18 mois ferme, 18 avec sursis”, a déclaré le premier procureur Adrian Holloway, en s’adressant aux trois

juges du tribunal correctionnel de Genève, au second jour d'une audience très suivie.

[…]

Europe 1

L'AFFAIRE RAMADAN EN QUELQUES DATES

17 octobre 2017 Henda Ayari, une ex-salafiste, porte plainte pour *« viol »* contre Tariq Ramadan.

26 octobre 2017 Christelle porte plainte pour *« viol sur personne vulnérable ».*

2 février 2018 L'islamologue est mis en examen pour *« viol »* et *« viol sur personne vulnérable »* et placé en détention provisoire. Il y restera jusqu'en novembre 2018.

7 mars 2018 « Mounia » porte plainte pour *« viols »,* qui auraient eu lieu à plusieurs reprises. Tariq Ramadan n'est pas mis en examen dans cette affaire.

13 avril 2018 « Brigitte » porte plainte en Suisse pour *« viol ».*

22 octobre 2018 Tariq Ramadan reconnaît des relations sexuelles « consenties » avec les deux premières plaignantes.

12 juillet 2019 Une nouvelle plainte, pour *« viol en réunion »* cette fois, est déposée, mais elle ne convainc pas les enquêteurs.

13 février 2020 Les trois juges d'instruction mettent Tariq Ramadan en examen à deux nouvelles reprises pour *« viol »,* sur deux autres femmes qui apparaissent dans le dossier.

Juillet 2022 Le parquet de Paris requiert le renvoi aux

assises de Tariq Ramadan pour les viols de quatre femmes.

11 mai 2023 Les requêtes en nullité déposées par les conseils de l'ancien conférencier islamologue sont rejetées.

15 mai au 17 mai 2023. Tariq Ramadan est jugé à Genève pour « viol » et « contrainte sexuelle ».

Premier round pour Tariq Ramadan ? L'ambiance risque en tout cas d'être aussi tendue que sur un ring lors du procès qui s'ouvrira ce lundi 15 mai à Genève, la ville d'origine du prédicateur musulman déchu. L'homme fait l'objet depuis 2017 de différentes plaintes pour viols en France et en Suisse et il est mis en examen depuis 2018. Il s'agira donc du premier procès du conférencier qui se voulait figure intellectuelle de l'islam et qui a chuté dans la foulée du mouvement #MeToo et la dénonciation des violences sexuelles à l'encontre des femmes. S'il comparaît en Suisse, cinq ans après la plainte d'une femme, les juges français ne l'ont, eux, pas encore renvoyé devant les assises pour les quatre affaires instruites, un renvoi requis par le parquet de Paris à l'été 2022.

[…]

Nuit d'horreur

Là, l'ambiance passe selon elle d'une conversation animée mais normale à une séquence terrible, relatée dans l'acte d'accusation que « l'Obs » a pu consulter. Le prédicateur se baisse, se relève, change de visage, pousse son invitée sur le lit et se laisse tomber sur elle :

> *« Il l'a embrassée de force en dépit de ses protestations, l'a déshabillée alors qu'elle se débattait et essayait de retenir ses habits, puis l'a traitée de "pute", "sale chienne" et de "salope", provoquant chez sa victime un sentiment intense de peur et de paralysie. »*

S’ensuit une suite de viols ainsi que de multiples violences verbales et physiques, l’homme lui tirant les cheveux et la giflant durant les agressions.

[…]

Le verdict sera prononcé le 24 mai. Il pourrait donner une « couleur » à la suite de l’affaire en France, où Tariq Ramadan fait l’objet de quatre plaintes pour « viol » et « viol sur personne vulnérable » et pourrait être renvoyé, conformément à la demande du parquet, devant une cour d’assises ou une cour criminelle départementale (composée de magistrats uniquement professionnels), nouvellement créée.

L’Obs

En Lien :

> *Tariq Ramadan : le parquet de Paris demande les assises pour des viols sur quatre femmes (Màj : Relation « d’emprise » ; la cour d’appel de Paris valide des expertises capitales)https://t.co/iFY73Uo91o pic.twitter.com/zcPZZuQttO*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) May 12, 2023*